



LA RENTREE AU LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Le lycée est le lieu où l'on acquiert une culture générale, technologique ou professionnelle.

Le Lycée est la dernière étape d'un long parcours scolaire et prépare le jeune à l'entrée dans les études supérieures. Pour cela les équipes enseignantes et éducatives aident à l'apprentissage de méthodes de travail et veillent à l'acquisition progressive de l'autonomie. Des projets pédagogiques sont mis en place par niveau ou par classe et s'inscrivent dans cette démarche ; ils font partie du cursus scolaire.

Le Lycée est aussi le lieu qui doit permettre l'apprentissage de la citoyenneté.

Notre Lycée possède une tradition, des références, des règles de vie.

« Une communauté ne peut vivre sans lois ni règles ... » ainsi commence le règlement intérieur, il permet de réguler la vie de l'établissement et les rapports entre ses différents acteurs. Dans le cadre de la vie lycéenne défini par le Ministère de l'Education Nationale, les élèves disposent de droits d'expression individuels ou collectifs. L'exercice de ces droits ne doit pas porter atteinte aux activités d'enseignement, au contenu des programmes et à l'obligation d'assiduité.



Pour des raisons de sécurité et conformément aux décrets et lois en vigueur concernant les lieux publics, il sera strictement interdit de fumer au lycée ainsi que dans l'enceinte de l'établissement.

Absence :

Toute absence doit être signalée, par la famille, le jour même, dès la première heure de cours, à l'Animateur-Educateur référent :

04 94 93 61 31 pour les élèves de première S – STI et de terminale

04 94 93 61 32 pour les élèves de seconde et de première ES – L

et confirmée au retour de l'élève par un billet, dûment rempli et signé dans le carnet de correspondance.

L'élève qui se présente sans justificatif au retour d'une absence sera sanctionné.

Rentrée différée ou sortie anticipée :

L'élève doit être présent dans l'établissement de la première heure de cours à la dernière heure de cours inscrite à son emploi du temps.

Les rentrées différées et les sorties anticipées sans autorisation ne sont pas acceptées.

Dans le cas d'une extrême nécessité elles seront examinées.

L'élève présente une demande préalable par lettre rédigée par sa famille. Celle-ci devra être validée par un responsable du Lycée (Animateur-Educateur référent ou Directrice du Lycée)

Dispense d'EPS :

L'élève doit respecter les modalités précisées en page Education Physique et sportive de cette revue.

Horaire habituel des cours:

8h05 à 12h et 13h40 à 17h35 du lundi au vendredi ; le mercredi arrêt des cours à 13h maximum.

Le temps hebdomadaire réservé à l'aumônerie est le vendredi après 16h40.

Organisation de la rentrée :

Les élèves rentreront le jeudi 2 septembre 2010.

- Accueil en salle polyvalente selon l'horaire suivant :

Les classes de seconde à 8h 30.

Les classes de première à 9h 30

Les classes de terminale à 10h 30

- Restauration des lycéens ouverte dès ce jeudi 2 septembre 2010

- Cours normaux de 13h 40 à 15h 30

- Fin de journée 15h 30 pour tous les lycéens.